

DURÉE  
5 À 10 JOURS

## ENGAGER SON ÉTABLISSEMENT DANS LE LABEL « ÉTABLISSEMENT BIEN TRAITANT® »

Le Label, une solution pour développer la culture de la bientraitance dans les établissements sociaux et médico-sociaux, reconnaître et faire reconnaître la qualité de vos pratiques professionnelles, valoriser vos équipes.

Apposer le Label Etablissement bien traitant® démontre la position engagée et transparente de l'institution dans la lutte contre le risque de maltraitance et le développement de la culture de la bientraitance auprès de tous les acteurs.

### LE LABEL ETABLISSEMENT BIEN TRAITANT®



01.79.75.87.87



contact@etablissementbientraitant.fr



www.etablissementbientraitant.fr



**ECONOMIE  
SOCIALE &  
SOLIDAIRE**

### Un label en 6 étapes

Pour obtenir le Label, l'établissement doit respecter le cahier des charges du Label Etablissement Bien Traitant®

#### Les 6 étapes vers le Label :

1. Engagement de l'établissement vers la Labellisation
2. Visite du conseiller du label (2 à 3 jours)
3. Déclaration de mise en route vers le label
4. Visite du labellisation (1 jour)
5. Inauguration du label
6. Maintien des acquis du label.

Le Label est attribué pour une durée de 5 ans sous réserve de maintenir le niveau du référentiel Label Etablissement Bien Traitant® en cours.

www.axaide.pro - Mail : contact@axaide.pro

Tél : 01.76.50.42.42  
Fax : 0826.99.86.46